

Arrêté

N° 2025-174

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois de **BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL** au titre de la promotion interne – Année 2025 -

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L.523-1, L.523-5 à L.523-6,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,

Considérant que 25 fonctionnaires et contractuels en CDI du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux ont été recensés dans les effectifs de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements affiliés, permettant l'inscription d'un fonctionnaire sur la liste d'aptitude d'accès au grade de bibliothécaire territorial au titre de l'année 2025 en application de l'article 4 du décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 précité,

Arrêté :

Article 1 : À compter du 5 juillet 2025, la liste d'aptitude au grade de bibliothécaire territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2025 est dressée ainsi qu'il suit :

GALLICE Mélody



Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 03/07/2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250703-2025-174-AR
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.